



Compte rendu

de la séance du Conseil Municipal

du 10 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi dix juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de M. Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Après l'appel des membres, la séance débute et les **33 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BAZABAS Jocelyne est désignée par le Conseil en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

02- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le procès-verbal de la séance du 12 Février 2020 soumis à l'approbation, est adopté à la majorité par **30 voix pour et 3 abstentions**.

03 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. BRIDIER

Aucune observation n'étant formulée, le conseil **prend acte à l'unanimité** des décisions prises par le maire depuis le 14 février 2020, à savoir :

- six actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption.

04 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil approuve, **par 33 voix pour**, le projet de Règlement Intérieur actualisé pour la mandature 2020-2026.

05 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET LES AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

Madame TERMON donne lecture, à titre de préambule général, de l'alinéa 4 de l'article L.2121-21 du CGCT qui précise que « *Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.* »

Il est voté au scrutin secret :

- 1° *Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;*
- 2° *Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (...)»

Et ce, afin de demander au Conseil, vu le grand nombre de points et de nominations à statuer, à procéder à un vote public au lieu d'un vote secret, conformément à l'article précité.

Entendu l'exposé de **Mme TERMON** et suite à la proposition de **Monsieur le Maire**, de procéder au vote à main levée de manière à faciliter la mise en place des nombreuses commissions,

Le Conseil à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

5-1 Société d'Economie Mixte Atlantique (SEMA)

Rapporteur : Mme TERMON

Décision : 33 voix pour

Le conseil municipal, conformément à l'alinéa 2 de l'article L.225-17 de code de commerce, procède à la désignation de ses représentants au sein de la SEMA comme suit :

- M. MOMPFILE Jean Hugues : Président

- M. AZEROT Bruno Nestor :	Administrateur
- M. RICHER Guy :	"
- M. NEROVIQUE Guy-Albert :	"
- M. MOMPFILE Jean Hugues :	"
- Mme NEGROBAR Fabienne :	"
- Mme TERMON Séverine :	"
- Mme BERNARD Karine :	"

- la fixation du montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.

5-2 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Décision : 30 voix pour 3 abstentions

Entendu que le CCAS est présidé de droit par le Maire,

Et en vertu de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil décide :

- de fixer à **quatre (4)** le nombre d'administrateurs
- de désigner selon un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, les membres appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS. Il s'agit de :

- Mme CHINAMA Rosette : Vice-Présidente

- M. NEROVIQUE Guy Albert**
- M. BATAILLE Daniel**
- Mme LAUREAT Laura**

5-3 La Caisse des Ecoles

Décision : 32 voix pour, 1 abstention

Entendu que le Maire est Président de droit du Comité de la Caisse des Ecoles

Conformément aux articles L.212-10 et R.212-26 du code de l'éducation,

Le Conseil désigne les représentants qui suivent :

- Mme DIAZ Violaine**
- Mme BAZABAS Jocelyne**

5-4 Office de la Culture, des Sciences et du Patrimoine de la Ville de Sainte Marie dit « KAY NOU »

Décision : 30 voix pour, 3 abstentions

En l'absence de liste de la minorité

Le Conseil procède à la désignation de ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office de la Culture, des Sciences et du Patrimoine de la Ville de Sainte Marie dit « KAY NOU » comme suit :

- Mme **MASSOLIN Josette** : Présidente
- Mme **GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna**
- Mme **ANGAMA Sarah**
- M. **CHAUBO Théodore**
- M. **MOUFLARD Gabriel**

5-5 Office de Tourisme Communautaire de CAP NORD

Décision : 32 voix pour, 1 abstention

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », le Conseil désigne un (1) de ses élus communautaires et deux (2) conseillers municipaux dont les noms suivent :

- Mme **DIAZ Violaine** : Elue communautaire
- Mme **ANGAMA Sarah**
- Mme **MASSOLIN Josette**

5-6 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de CAP NORD

Décision : 32 voix pour, 1 abstention

En l'absence de liste de la minorité,

En application des dispositions de l'Article L.1609 nonies du Code Général des Impôts, le Conseil désigne un (1) titulaire et un (1) suppléant parmi ses membres pour siéger au sein de la Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit :

- Titulaire : **M. ROTSEN Jean Baptiste**
- Suppléant : **M. MOMPHE Jean Hugues**

5-7 Institut Médico Pédagogique de Sainte Marie (IMP)

Décision : 30 voix pour, 3 abstentions

En l'absence de liste de la minorité,

Le Conseil désigne son représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Institut Médico Pédagogique de Sainte Marie (IMP). Il s'agit de :

- M. **BATAILLE Daniel**

5-8 Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM)

Décision : 30 voix pour, 3 abstentions

En l'absence de liste de la minorité,

Le Conseil désigne les représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) dont la Ville est membre et ce, conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT.

A l'issue du vote, les délégués désignés sont :

Titulaires

**M. CASERUS Camille
M. DRANE Guy Sylvestre
Mme MIPOUDOU Pierrette**

Suppléants

**M. MOMPHELE Jean Hugues
M. BATAILLE Daniel
M. BONIFACE Patrick**

5-9 Association des Communes de la Mer et du Littoral Martiniquais (ACMLM)

Décision : 33 voix pour

En l'absence de proposition de la minorité

Le Conseil désigne ses représentants auprès de cette association. Il s'agit de :

- Titulaire : **M. MOGADE Franck**
- Suppléant : **M. BONIFACE Roger**

5-10 Mission Locale de la Cabesterre

Décision : 33 voix pour

En l'absence de proposition de la minorité

Le Conseil désigne ses représentants auprès de cette association. Il s'agit de :

- Titulaire : **Mme BERNARD Carine**
- Suppléant : **Mme CHINAMA Rosette**

5-11 L'Association « BEL ZWEL »

Décision : 29 voix pour, 1 abstention, 3 contre

En l'absence de liste de la minorité

Le Conseil désigne ses **quatre (4)** représentants auprès de cette association. Il s'agit de :

- Mme ANGAMA Sarah
- Mme NEGROBAR Fabienne
- Mme BAZABAS Jocelyne
- M. DIAZ Marcel
- M. ASSELIE Jean

5-12 Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)

Décision : 32 voix pour, 1 abstention

En l'absence de proposition de la minorité

Le Conseil désigne ses représentants auprès de ce syndicat mixte. Il s'agit de :

- Titulaire : **Mme BAZABAS Jocelyne**
- Suppléant : **M. NEROVIQUE Guy-Albert**

5-13 Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Décision : 33 voix pour

En l'absence de proposition de la minorité,

Le Conseil désigne son représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Il s'agit de :

- **M. CASERUS Camille**

5-14 Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM)

Décision : 33 voix pour

En l'absence de proposition de la minorité,

Le Conseil désigne son représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADUAM). Il s'agit de :

- M. MOGADE Franck

06 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

Rapporteur : M. ROTSEN Jean Baptiste

Consécutivement au récent changement intervenu dans la composition du conseil municipal, il convient de désigner également des membres appelés à siéger au sein des différentes commissions communales conformément à la décision du Conseil municipal, de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

6-1) Commission de Délégation de Service Public

Décision : 33 voix pour

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la proposition de Monsieur le Maire de désigner deux (2) élus de la minorité

Considérant la liste commune présentée,

Le Conseil, après avoir voté, désigne les membres suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. BONIFACE Roger	M. CHAUBO Théodore
M. CASERUS Camille	M. RICHER Guy
Mme DIAZ Violaine	M. ROTSEN Jean Baptiste
M. MOGADE Franck	Mme GROUGI-LABRANCHE Fabienne
Mme GRIVALLIERS Laura (minorité)	M. DESROSES Lionel (minorité)

6-2) Commission Communale d'Appel d'Offres et de Jurys de Concours

Décision : 33 voix pour

Vu les dispositions des articles L.2121-22, L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT,

Considérant la composition de la commission d'appel d'offres fixée à 5 titulaires et 5 suppléants

Considérant la liste commune présentée,

Le Conseil, après avoir voté, désigne les membres suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. DRANE Guy Sylvestre	M. CHAUBO Théodore
M. CASERUS Camille	M. RICHER Guy
Mme DIAZ Violaine	M. ROTSEN Jean Baptiste
M. MOGADE Franck	Mme GROUGI-LABRANCHE Fabienne
M. DESROSES Lionel (minorité)	M. FRANCOIS-ENDELMONT Thierry (minorité)

de sécurité et des conditions de travail à six (6) titulaires et (six) suppléants.

Titulaires

Mme BAZABAS Jocelyne
M. MOMPHE Jean-Hugues
M.MOGADE Franck
M. ROTSEN Jean Baptiste
M. NEROVIQUE Guy-Albert
M. CASERUS Camille

Suppléants

Mme DIAZ Violaine
Mme TERMON Séverine
M. DRANE Guy-sylvestre
M. BONIFACE Patrick
M. RICHER Guy
M. BOUDARD Jean Claude

6-6) Commission Consultative des Services Publics Locaux

Décision : 33 voix pour

Vu, la proposition de Monsieur le Maire de désigner deux (2) élus de la minorité
Considérant la liste commune présentée,
Le Conseil, après avoir voté, désigne les membres suivants :

Titulaires

M. BONIFACE Roger
M. MOMPHE Jean Hugues
Mme CHINAMA Calixte Rosette
M. CASERUS Camille
M. BOUDARD Jean Claude
M. FRANCOIS-ENDELMONT (minorité)

Suppléants

Mme GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna
M. TERMON Séverine
Mme NEGROBAR Fabienne
Mme GROUGI-LABRANCHE Fabienne
M. BATAILLE Daniel
Mme GRIVALLIERS Laura (minorité)

07 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES

Rapporteur : Mme DIAZ Violaine

Il est proposé au Conseil :

- de créer les commissions suivantes et d'en fixer le nombre de membres à dix (10) maximum ;
- élire les membres des commissions dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

7-1) Commission pour l'animation du territoire, la Vie Associative et les Sports

Décision : 33 voix pour

Vu, la proposition de Monsieur le Maire de désigner deux (2) élus de la minorité
Considérant la liste commune présentée,
Le Conseil, après avoir voté, désigne les membres suivants :

M. AZEROT Bruno Nestor
M. BOUDARD Jean Claude
M. ASSELIE Jean
M. NEROVIQUE Guy-Albert
M. CASERUS Guy Albert
Mme MIPOUDOU Pierrette
M. MOUFLARD Gabriel
Mme BAZABAS Jocelyne
Mme GROUGI-LABRANCHE Fabienne
M. DESROSES Lionel (minorité)

7-2) Commission pour les Finances Communales

Décision : 33 voix pour

Vu, la proposition de Monsieur le Maire de désigner deux (2) élus de la minorité
Considérant la liste commune présentée,
Le Conseil, après avoir voté, désigne les membres suivants

M. AZEROT Bruno Nestor
M. ROTSEN Jean-Baptiste
M. RICHER Guy
Mme TERMON Séverine
Mme CHINAMA Calixte-Rosette
M. MOGADE Franck
M. BOUDARD Jean Claude
Mme MASSOLIN Josette
M. DESROSES Lionel (Minorité)
Mme GRIVALLIERS Laura (Minorité)

7-3) Commission pour la Sécurité Civile

Décision : 33 voix pour

En l'absence de proposition de la minorité,
Le Conseil, après avoir voté, désigne les membres suivants :

M. AZEROT Bruno Nestor
M. NEROVIQUE Guy-Albert
M. CHAUBO Théodore
M. DRANE Guy-Sylvestre
M. BONIFACE Roger

7-4) Commission Urbanisme, Aménagement du Territoire

Décision : 33 voix pour

En l'absence de proposition de la minorité,
Le Conseil, après avoir voté, désigne les membres :

M. AZEROT Bruno Nestor
M. MOGADE Franck
BONIFACE Roger
CASERUS Camille
CHAUBO Théodore
BATAILLE Daniel
Mme BERNARD Carine
M. ROTSEN Jean-Baptiste

**08 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLES DES
ETABLISSEMENTS PRIMAIRES DE LA COMMUNE**

Décision : 33 voix pour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les noms présentés, le conseil municipal, après avoir voté, désigne, les représentants suivants pour chacune des écoles de la commune :

Etablissements	Titulaires		Suppléants	
Ecole Marcel CASSILDE - Bezaudin	Guy Albert	NEROVIQUE	Camille	CASERUS
Ecole Pauline NOGARD - Bezaudin	Camille	CASERUS	Guy Albert	NEROVIQUE
Ecole Jérôme MERCAN - Derrière Morne	Guy Sylvestre	DRANÉ		
Ecole Euloge ASTAR - Eudorçait	Rosette Calixte	CHINAMA	Séverine	TERMON
Ecole Félix LORNE - Morne des Esses	Roger	BONIFACE	Pierrette	MIPOUDOU
Ecole François GROSY - Morne des Esses	Pierrette	MIPOUDOU	Josette	MASSOLIN
Ecole Henri GUEDON	Fabienne	NEGROBAR	Chantal	BAZAS-SILBANDE
Ecole Maternelle "Les Allamandas" - Villeneuve	Chantal	BAZAS-SILBANDE	Carine	BERNARD
Ecole Maternelle "Les Boutons d'Or" - Villeneuve	Jocelyne	BAZABAS	Sarah	ANGAMA
Ecole Rodolphe Richer - Villeneuve	Carine	BERNARD	Fabienne	NEGROBAR
Ecole Maternelle "Kachibou" - Morne des Esses	Sylvie	DALMAT	Séverine	TERMON
Ecole de Pain de Sucre	Daniel BATAILLE			
Ecole Reculée	Daniel BATAILLE			
Ecole Yvette HILARUS - Pérou	Jean	ASSELIE	Fortuna	GRIVALLIERS-COOPOOF
Ecole "Les Jacquiers" - Saint Jacques	Théodore	CHAUBO	Daniel	BATAILLE

09 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE

Rapporteur : Mme BERNARD Carine

Décision : 33 voix pour

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant les noms présentés,

Le conseil municipal, après avoir voté, désigne, les représentants au sein des Conseils d'Administration des trois (3) collèges et le Lycée de la commune :

9-1) Conseil d'Administration des Collèges

Décision : 33 voix pour

Sont désignés :

- Collège Joseph LAGROSILLIERE : **M. MOMPHELE Jean-Hugues**
- Collège Emmanuel SALDES : **Mme GROUGI-LABRANCHE Fabienne**
Mme LAUREAT Laura
- Collège du Morne des Esses : **Mme Pierrette MIPOUDOU**

9-2) Conseil d'Administration du Lycée Polyvalent Régional du Nord Atlantique

Décision : 33 voix pour

Sont désignées trois (3) représentants :

- **Mmes BAZABAS Jocelyne**
- **DIAZ Violaine**
- **LAUREAT Laura**

10 – DESIGNATION D'UN ELU SUPPLEANT DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT RURAL (SAR)

Rapporteur : M. BONIFACE Roger

Décision : 33 voix pour

Le Conseil approuve la désignation de **Monsieur MOGADE Franck** au sein de la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Rural (SAR).

11 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Rapporteur : Mme BAZAS-SILBANDE Chantal

Décision : 30 voix pour 3 abstentions

Le Conseil approuve la désignation de **Mme DALMAT Sylvie** en qualité de correspondant défense au sein de la Ville.

12 – DESIGNATION D'UN ELU DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT A LA SIGNATURE DES ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Mme LAUREAT Laura

Décision : 33 voix pour

Le Conseil approuve la désignation de : **Mme TERMON Séverine** en qualité d'élu délégué
M. ROTSEN Jean Baptiste en qualité de suppléant

13 – APPROBATION MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT –TRAITEMENT DU GLISSEMENT DE TERRAIN – PHASE COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. MOGADE Franck

Décision : 33 voix pour

Le Conseil approuve le réajustement du plan de financement comme suit :

ETAT (FEI 2020)	700 000,00 €	45,00 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	381 186,85 €	24,77 %
CAP NORD MARTINIQUE	325 880,15 €	21,17 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	131 933,00 €	09,06 %
TOTAL	1 539 000,00 €	100,00 %

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

14 – APPROBATION MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT –TRAITEMENT DU GLISSEMENT DE TERRAIN (OPERATION GLOBALE)

Rapporteur : M. MOGADE Franck

Décision : 33 voix pour

Le Conseil approuve le réajustement du plan de financement comme suit :

ETAT (FEI 2019 et 2020)	1 680 268,00 €	60,76 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	442 453,60 €	16,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	387 146,90 €	14,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	255 466,50 €	09,24 %
TOTAL	2 765 335,00 €	100,00 %

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

15 – AUTORISATION POUR LA PASSATION ET LA CONCLUSION DES MARCHES FORMALISEES EN 2020

Rapporteur : M. BATAILLE Daniel

Décision : 33 voix pour

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes aux marchés :

- de fournitures, de services et de prestations intellectuelles dont la valeur est supérieure à 214 000,00 €.
- de travaux dont le montant est supérieur à 5 350 000,00 €.

Et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

16 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire invite Monsieur BONIFACE Roger à faire le point sur l'avancée des travaux du stade LOUIS Xercès.

Monsieur BONIFACE fait une présentation de ces travaux au cours de laquelle un diaporama est diffusé.

Monsieur DESROSES fait part de sa satisfaction concernant ces travaux et souhaite l'obtention d'une planification prévisionnelle des travaux.

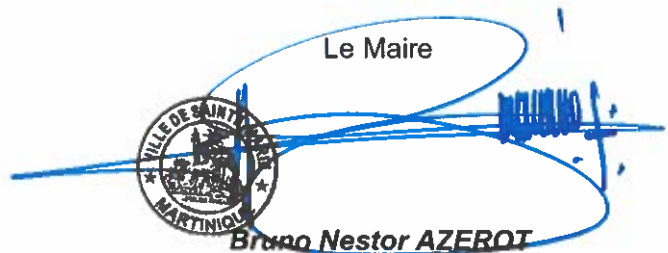
Monsieur BONIFACE confirme que ce document sera transmis aux élus dès sa réactualisation.

Monsieur le Maire a souhaité réexaminer la Charte de l'Elu local transmise lors de la précédente séance qu'il donne lecture en rappelant à chacun leur responsabilité en leur qualité d'élu suite à la suspicion en la gestion de l'**Association de Développement d'Insertion et d'Initiatives Economiques (ADDIE)** dénoncée sur les réseaux.

Sur ce, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée, les services de la Direction Générale, Monsieur BRIDIER, puis lève la séance à 19 h47 mn.

Fait à SAINTE MARIE, 15 Juin 2020

Le Maire



Bruno Nestor AZEROT

